



ATTESTATION DE RECENSEMENT

Imprimé n° 106*/02.

Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997.

Format : 29,7 x 21.

Le maire de la commune

de SELOMMES (Loû et Cher)

L'autorité consulaire

de (commune-et-pays)

atteste que Monsieur Guillaume Daniel Michel PINEDA
né(e) le 11/04/1997 à COURCOURONNES (Essonne)
domicilié(e) à SELOMMES (Loû et Cher), 8 Rue des Pables

a demandé son inscription sur les listes de recensement ;

a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel défense et citoyenneté.

L'intéressé(e),
(Signature.)

Délivrée le 11/06/2013
Le maire / L'autorité consulaire,
(Cachet et signature.)



Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.